

L'ATMF attaquée par un élu parisien : les associations ne sont pas aux ordres

30 avril 2021



ATMF attaquée par un élu parisien : les associations ne sont pas aux ordres.

Le 15 avril, Rudolph Granier, élu municipal du groupe Changer Paris, a demandé la suppression d'une subvention de la Ville de Paris accordé à un projet de l'ATMF. Il soutient que, parce que cette association a des expressions politiques et militantes avec lesquelles il est en désaccord, la Ville de Paris ne devrait pas soutenir financièrement la mise en œuvre des projets de l'ATMF.

Nous, associations, témoignons de notre soutien à l'ATMF et défendons notre liberté d'expression et liberté associative.

Cette déclaration s'inscrit dans une continuité d'attaques menées pour discréditer le mouvement associatif. Le chantage aux subventions n'est pas nouveau et risque d'être bientôt inscrit dans la loi « confortant les principes de la République ». Ce chantage menace la liberté d'expression de toutes les associations.

Nous souhaitons notamment rappeler que les subventions publiques ne font pas de celles et ceux qui les reçoivent des officines de l'administration française. Rudolph Granier semble oublier que les subventions publiques ne relèvent pas de la charité, mais des impôts et cotisations de chaque contribuable, et qu'elles financent des projets concrets. Pour octroyer ou refuser l'attribution d'une subvention à une association, l'État ou les collectivités territoriales sont censés examiner la conformité à l'intérêt général du projet qu'elle propose, et non les opinions qu'elle défend.

Rudolph Granier reproche notamment à l'ATMF son engagement contre la répression, par le gouvernement marocain, du mouvement populaire du Rif (Hirak) dont de nombreux responsables sont en prison, ainsi que des militants sahraouis. Il ignore visiblement que les griefs portés par l'ATMF, association fondée par Medhi Ben Barka, le sont aussi par Madame Michelle Bachelet, Haute-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, qui a notamment recommandé la libération des « détenus administratifs et de ceux détenus arbitrairement pour leur travail politique et dans les droits humains ».

Nos associations expriment leur solidarité à l'ATMF et dénoncent fermement le chantage au financement de celles et ceux qui portent un regard critique sur la société et qui proposent des alternatives.

Le 27 avril 2021.



ATMF attaquée par un élu parisien : les associations ne sont pas aux ordres.

Le 15 avril, Rudolph Granier, élu municipal du groupe Changer Paris, a demandé la suppression d'une subvention de la Ville de Paris accordé à un projet de l'ATMF. Il soutient que, parce que cette association a des expressions politiques et militantes avec lesquelles il est en désaccord, la Ville de Paris ne devrait pas soutenir financièrement la mise en œuvre des projets de l'ATMF.

Nous, associations, témoignons de notre soutien à l'ATMF et défendons notre liberté d'expression et liberté associative.

Cette déclaration s'inscrit dans une continuité d'attaques menées pour discréditer le mouvement associatif. Le chantage aux subventions n'est pas nouveau et risque d'être bientôt inscrit dans la loi « confortant les principes de la République ». Ce chantage menace la liberté d'expression de toutes les associations.

Nous souhaitons notamment rappeler que les subventions publiques ne font pas de celles et ceux qui reçoivent des officines de l'administration française. Rudolph Granier semble oublier que les subventions publiques ne relèvent pas de la charité, mais des impôts et cotisations de chaque contribuable, et qu'elles financent des projets concrets. Pour octroyer ou refuser l'attribution d'une subvention à une association, l'État ou les collectivités territoriales sont censés examiner la conformité à l'intérêt général du projet qu'elle propose, et non les opinions qu'elle défend.

Rudolf Granier reproche notamment à l'ATMF son engagement contre la répression, par le gouvernement marocain, du mouvement populaire du Rif (Hirak) dont de nombreux responsables sont en prison, ainsi que des militants sahraouis. Il ignore visiblement que les griefs portés par l'ATMF, association fondée par Medhi Ben Barka, le sont aussi par Madame Michelle Bachelet, Haute-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, qui a notamment recommandé la libération des « détenus administratifs et de ceux détenus arbitrairement pour leur travail politique et dans les droits humains ».

Nos associations expriment leur solidarité à l'ATMF et dénoncent fermement le chantage au financement de celles et ceux qui portent un regard critique sur la société et qui proposent des alternatives.

Le 27 avril 2021

Le 15 avril, Rudolph Granier, élu municipal du groupe Changer Paris, a demandé la suppression d'une subvention de la Ville de Paris accordé à un projet de l'ATMF. Il soutient que, parce que cette association

a des expressions politiques et militantes avec lesquelles il est en désaccord, la Ville de Paris ne devrait pas soutenir financièrement la mise en œuvre des projets de l'ATMF.

Nous, associations, témoignons de notre soutien à l'ATMF et défendons notre liberté d'expression et liberté associative.

Cette déclaration s'inscrit dans une continuité d'attaques menées pour discréditer le mouvement associatif. Le chantage aux subventions n'est pas nouveau et risque d'être bientôt inscrit dans la loi « confortant les principes de la République ». Ce chantage menace la liberté d'expression de toutes les associations.

Nous souhaitons notamment rappeler que les subventions publiques ne font pas de celles et ceux qui les reçoivent des officines de l'administration française. Rudolph Granier semble oublier que les subventions publiques ne relèvent pas de la charité, mais des impôts et cotisations de chaque contribuable, et qu'elles financent des projets concrets. Pour octroyer ou refuser l'attribution d'une subvention à une association, l'État ou les collectivités territoriales sont censés examiner la conformité à l'intérêt général du projet qu'elle propose, et non les opinions qu'elle défend.

Rudolf Granier reproche notamment à l'ATMF son engagement contre la répression, par le gouvernement marocain, du mouvement populaire du Rif (Hirak) dont de nombreux responsables sont en prison, ainsi que des militants sahraouis. Il ignore visiblement que les griefs portés par l'ATMF, association fondée par Medhi Ben Barka, le sont aussi par Madame Michelle Bachelet, Haute-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, qui a notamment recommandé la libération des « détenus administratifs et de ceux détenus arbitrairement pour leur travail politique et dans les droits humains ».

Nos associations expriment leur solidarité à l'ATMF et dénoncent fermement le chantage au financement de celles et ceux qui portent un regard critique sur la société et qui proposent des alternatives.

Le 27 avril 2021

Associations signataires :

ACORT

ADTF (Association Démocratique des Tunisiens de France)

AMDH Paris/Ile-de-France

AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE DE PALESTINE

ASDHOM (Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc)

ATF (Association des Tunisiens de France)

ATTAC

CEDETIM (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale)

CISPM

CRLDHT

CSP 75

DAL

DROITS ICI ET LA-BAS

EMMAÛS FRANCE

FASTI

FEMMES ÉGALITÉ

FONDATION COPERNIC

FONDATION FRANZ FANON

FTCR

FUIQP

GISTI

LA LIBRE PENSÉE

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME SECTION PARIS 18EME

MRAP

MEMORIAL 98

UJFP



- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/L-ATMF-attaquee-par-un-elu-parisien-les-associations-ne-sont-pas-aux-ordres>